

CONSEIL D'ETAT, SECTION D'ADMINISTRATION.

A R R E T

n° 152.455 du 9 décembre 2005

G./A.135.441/VI-16.485

En cause : **TOUAM** Rachid,

ayant élu domicile chez
Me Nathalie DELHAISE, avocat,
boulevard Joseph Tirou, n° 24/12,
6000 Charleroi,

contre :

l'Etat belge, représenté par le Ministre
des Classes moyennes et de l'Agriculture.

LE PRESIDENT F.F. DE LA VI^e CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 14 avril 2003 par Rachid TOUAM qui demande l'annulation de "la décision de refus d'octroi de la carte professionnelle prise par la défenderesse en date du 12-02-2003 (...)";

Vu les mémoires en réponse et en réplique;

Vu le rapport de Mme VAN LAER, Auditeur adjoint au Conseil d'Etat, concluant au rejet des recours;

Vu l'ordonnance du 13 juin 2005 ordonnant le dépôt au greffe des dossiers et du rapport;

Vu la notification du rapport aux parties;

Vu la note de Mme VAN LAER, Auditeur adjoint, par laquelle il est demandé que soit mise en oeuvre la procédure organisée par l'article 14quater, § 1^{er}, de l'arrêté du Régent du 23 août 1948 déterminant la procédure devant la Section d'administration du Conseil d'Etat;

Vu le courrier adressé le 15 juin 2005 par le greffe du Conseil d'Etat au requérant l'informant de ce qu'il lui est loisible, dans les quinze jours, de demander à être entendue;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant que le requérant n'a pas introduit de demande de poursuite de la procédure dans le délai imparti; qu'il n'a pas non plus demandé à être entendu; que conformément à l'article 21, alinéa 6, des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, il y a lieu de constater la présomption de désistement,

D E C I D E :

Article 1^{er}.

Le désistement d'instance est décrété.

Article 2.

Les dépens, liquidés à la somme de 175 euros, sont mis à charge du requérant.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique, le neuf décembre deux mille cinq par :

MM. HANSE,
HARMEL,

Conseiller d'Etat, Président f.f.,
Greffier.

Le Greffier,

Le Président f.f.,

P. HARMEL.

Ph. HANSE.